DIRECTION
12 r. Grange-Batelière
PARIS (9e)

Téléphone :
PROVENCE 04-62

LA DÉFENSE DES VICTIMES DU FASCISME ET DE LA TERREUR BLANCHE

Bulletin hebdomadaire des Groupes d'Action contre la répression

2e Année. 3 Mai 1927.



SOMMAIRE DU N° 36

ITALIE

LE PROCES DE ZANIBONI, C'EST LA CONDAMNATION DU FASCISME

Après bien des renvois, l'affaire Zaniboni est venue, le lundi 11 avril, devant le Tribunal Spécial Militaire.

Il est bon de rappeler brièvement l'histoire de cette affaire.

C'est le 4 novembre 1925 que l'ancien député socialiste Zaniboni avait été arrêté à Rome. On se rappelle que du balcon de l'hôtel Dragoni, qui fait face au palais Chigi, il se proposait de tirer sur Mussolini, qui devait prononcer, devant la foule, un discours officiel pour célébrer l'anniversaire de la victoire des armées italiennes.

En même temps que Zaniboni fut arrêté son secrétaire, le sieur Quaglia, dont la qualité de mouchard et d'agent provocateur ne fait plus doute pour personne.

Ce Quaglia, quelques jours avant l'arrestation, était allé à l'hôtel Dragoni demander une chambre donnant sur la place, et l'avait louée pour le compte de Zaniboni, mais sous un autre nom.

Quelques heures après l'attentat, on apprit que le général Capello venait d'être arrêté à Turin. L'étonnement fut très grand; Capello était général, franc-maçon très influent, et fasciste de la première heure. Il est vrai qu'il s'était éloigné depuis un certain temps du parti fasciste, parce que Mussolini avait entrepris une guerre sans merci contre les francs-maçons.

Pendant que la police procédait à l'instruction, toutes les forces gouvernementales déclenchèrent une violente offensive contre les opposants, spécialement contre les loges maçonniques. Tous les journaux d'opposition furent suspendus. Quant au parti Unitaire (social-démocrate), il fut dissous et dénoncé comme le principal responsable de l'attentat parce que Zaniboni avait appartenu au dit parti.

L'attentat de Zaniboni servit de prétexte à une nouvelle vague de réaction.

L'artisan avoué de la conspiration fut Quaglia, qui était, pendant les deux mois qui précédèrent l'attentat, le secrétaire et le conseiller de Zaniboni, et qui ne le quitta pas un seul instant.

Avec Zaniboni, Quaglia visita les amis et les correspondants du député socialiste, tenant partout les propos les plus risqués et les plus dangereux.

Le jour même où devait se produire l'attentat, Quaglia eut bien soin de faire manquer l'entreprise par sa défection, qui eut l'air d'être improvisée, mais qui était préparée depuis longtemps.

La dernière audience du procès mit en lumière le triste rôle joué par cet individu. Quaglia, pour accabler Zaniboni et Capello, reconnut qu'il avait, jusqu'au 3 novembre, participé à ces mêmes préparatifs qu'ensuite il dénonça à la police.

En somme, Mussolini et son gouvernement profitèrent de l'état d'esprit de Zaniboni qui, ému à la vue d'un peuple martyrisé, avait conçu l'illusion de pouvoir libérer son pays par un geste individuel.

Le procès de Zaniboni s'est terminé, comme on pouvait le prévoir, par un arrêt monstrueux. Zaniboni, Capello et Ursella (ce dernier par contumace) furent condamnés chacun à 30 ans de réclusion.

Ducci, à 12 ans et un mois: Nicoloso et Luigi Calligaro, à dix ans, six mois et vingt jours. Riva, à sept ans, et Calligaro Angelo à quatre mois.

Seul Celotti fut acquitté.

Ce procès de Zaniboni est en réalité le procès du fascisme italien. Un gouvernement qui a besoin, pour prolonger son existence, de faire conduire tout un complot par sa police secrète, qui punit durement dans le suggestionné le crime du provocateur, et qui, pour corser sa tragi-comédie de justice, condamne des tierces personnes sans faire à aucun degré la preuve de leur prétendue complicité, ce gouvernement-là va tout droit à l'abîme. Il est mûr pour les fatalités historiques.

MUSSOLINI PREPARE-T-IL LE MASSACRE DES DEPORTES?

LE CAS DU DEPUTE MAFFI

La situation des déportés dans les îles s'aggrave de jour en jour. Les fascistes, les officiers et les gardes-chiourmes provoquent les déportés continuellement, et par tous les moyens possibles, pour les obliger à s'insurger contre le traitement inhumain auquel ils sont soumis, et pour faire

naître ainsi le prétexte de sévir plus durement contre eux, et même de les massacrer à l'occasion.

Il est clair que cette politique de provocation est commandée : l'ordre vient de haut. Aussi est-ce le gouvernement italien qui sera responsable des drames qui se produiront dans cet enfer. En réalité, la vie des déportés est en danger.

A Nuoro (Sardaigne), les gardiens fascistes ont, il y a quelque temps, arraché un œil au communiste Sigfrid Ciccotti, après l'avoir copieusement bâtonné.

Nous avons écrit dans ce Bulletin *qu'à Lampedouse, à la suite de provocations grossières contre l'ancien député Massarenti, les fascistes firent usage de leurs armes, blessant une vingtaine de déportés.*

Mais voici le dernier exploit qui soit venu à notre connaissance. Il prouve que le gouvernement veut créer des prétextes pour assassiner de façon à peu près décente ses déportés. Il y a quelques semaines, les provocations et les outrages des miliciens et des officiers fascistes contre l'ancien député Fabrizio Maffi, ont fait surgir le conflit désiré.

M. Maffi, qui est communiste, fut transféré dans la prison de Milan, pour être impliqué dans le procès monstre qu'on est en train de monter, et dans lequel sont accusés MM. Gramsci, Terracini, Bibolotti, etc.

M. Maffi demanda de pouvoir bénéficier du droit de transfert extraordinaire, *son état de santé ne lui permettant pas d'effectuer le voyage au moyen du transfert* ordinaire, *qui consiste à héberger les détenus dans toutes les prisons qui se trouvent sur leur passage et à les enchaîner les uns aux autres, dans des conditions abominables. Le transfert* extraordinaire *abrège le voyage, et le rend, par conséquent, moins fatigant.*

Il faut remarquer que les règlements en vigueur prévoient cette sorte de transfert en faveur des détenus qui sont en mauvais état de santé. Mais ce droit fut refusé à M. Maffi. L'officier qui lui communiqua ce refus, en plus des outrages réglementaires qu'il lui prodigua, lui dit : « Vous en avez, vous, des prétentions! C'est à coups de fusil qu'on devrait vous soigner ». Ces paroles furent accompagnées de violentes bourrades et de toutes sortes de mauvais traitements.

En présence de cette scène de sauvagerie, qui eut lieu sous les yeux des autres déportés, ceux-ci, notamment M. Bordiga, intervinrent pour calmer la brute qui frappait sauvagement M. Maffi.

Cette intervention énergique apaisa un peu l'officier fasciste, qui s'éloigna en proférant des menaces contre les déportés restés dans l'île.

Mais, n'en doutons pas : cet officier saura prendre sa revanche.

A Ustica, les déportés s'appliquent à rester groupés le plus possible, autant que le permettent les règlements en vigueur, afin de pouvoir, en cas de besoin, se défendre ou protéger quelque compagnon isolé.

Que le gouvernement fasse appliquer une politique de provocation policière ou militaire envers les déportés, c'est incontestable. Voici quelques phrases significatives, prononcées par des gardiens :

« Je prie Dieu, — disait un fasciste à Lampedouse — que soit accompli un nouvel attentat contre Mussolini. Ainsi, nous pourrons en finir, une fois pour toutes, avec vous! »

Un autre fasciste, officier, menaçait les déportés de Zavignana en ces termes : « Je n'attends qu'une occasion pour tirer : chaque fois que je tuerai ou blesserai l'un d'entre vous, j'aurai une récompense du Duce! »

Incontestablement, le fascisme et le gouvernement de Mussolini en veulent à mort à M. Maffi pour l'attitude courageuse qu'il eut en maintes circonstances.

A Pavie, les fascistes le tinrent suspendu du haut d'un balcon sur la rue, pour l'obliger à crier : « Vive le fascisme! » Mais M. Maffi, bien qu'étant en présence de la mort, s'y refusa catégoriquement, et son attitude courageuse intimida ses bourreaux et lui valut la vie.

A la suite du meurtre de Matteotti, M. Maffi, alors député au Parlement, fut à plusieurs reprises attaqué dans la rue, frappé et blessé, et cela en raison de ses discours contre le fascisme, prononcés au sein du Parlement.

Lors du premier attentat qui eut lieu contre Mussolini, M. Maffi osa affirmer en pleine Chambre fasciste que les paroles solennelles prononcées pour se féliciter de l'échec de cette tentative n'étaient pas conformes aux sentiments du peuple italien.

Immédiatement, cette affirmation courageuse lui valut d'ardentes invectives, suivies d'actes de violence matérielle commis sur sa personne.

M. Maffi, aujourd'hui prisonnier du fascisme, sera-t-il un jour ou l'autre assassiné « légalement »?

Et quel sera le sort des autres déportés? Certes, les exploits accomplis par les fascistes dans les îles de déportation ne sont pas rassurants pour l'avenir.

De toute évidence, l'opinion publique doit s'émouvoir et réagir vivement, efficacement, avant qu'un massacre des déportés ne soit commis sous quelque prétexte hypocrite.

LA CARTE D'IDENTITE DES « SUBVERSIFS »

LES TRAVAILLEURS LA REFUSENT. LES PATRONS EUX-MEMES LA COMBATTENT

On nous fait savoir qu'à Suzzara (Mantoue) les autorités fascistes délivrent aux habitants des cartes d'identité. Celles qu'on réserve aux citoyens suspects d'antifascisme sont agrémentées de la mention : « Subversif » (sovversivo).

Les travailleurs se sont absolument refusés à se laisser cataloguer de la sorte, car une pareille recommandation les ferait chasser immédiatement de tous les ateliers et de tous les chantiers.

Les industriels, eux-mêmes, sont intervenus, faisant remarquer aux autorités que si on devait se priver d'employer les travailleurs non-fascistes. les sujets les plus qualifiés seraient immédiatement éliminés.

Il parait que la police songe à rechercher un procédé moins contestable. Mais que pourra-t-elle bien trouver?

SOUS LE SIGNE DE LA TRIQUE FASCISTE, LA REPRESSION SE POURSUIT

Nous empruntons ces nouvelles au journal « L'Unità », paraissant clandestinement en Italie (N° 6, du 4 avril 1927) :

« La police continue à donner la chasse aux opposants. Pendant quelques jours, nous avons reçu des nouvelles d'arrestations opérées dans toutes les régions d'Italie. De nombreuses arrestations ont eu lieu à Milan, à la suite de la Conférence de la C. G. T. Un autre groupe de travailleurs ont été arrêtés et déférés au Tribunal spécial. »

« Dans la Vénétie Julienne, à la suite de la publication du journal communiste de langue slovène « Delo », des centaines de perquisitions ont été opérées sans résultat. Un ouvrier a été maintenu en état d'arrestation. A S. Donà di Piave, trois ouvriers, soupçonnés d'avoir distribué des journaux communistes, ont été arrêtés et déférés au Tribunal spécial. Pour la même raison, à Rome, 70 arrestations ont été effectuées. »

« Cinquante travailleurs ont été arrêtés à Lugo, sans raison aucune, et une centaine à Livourne. Ces personnes sont accusées de gérer une coopérative non-fasciste. A Turin, treize ouvriers ont été aussi arrêtés pour le seul fait de s'être réunis dans un local public. Ils ont été déférés au Tribunal spécial, sous l'accusation d'être des communistes. »

« A Gênes, des ouvriers, que la police croit coupables d'avoir distribué les journaux « Unità » et « Galletto Rosso », ont été arrêtés. En Romagne des arrestations de travailleurs ont eu lieu pour participation aux funérailles d'un camarade. A Conselice, pour avoir apposé un tract sur les murs, le paysan le plus pauvre du pays et père de sept enfants a été arrêté. »

ASSASSINE PAR LA POLICE. — A Poiano, un communiste arrêté, — alors qu'il était alité, malade de pneumonie — a été enfermé dans la cave de la caserne des carabiniers, où il a été abandonné pendant trois jours. Il a été ensuite envoyé en prison pendant trois mois, sous aucune inculpation. Ce malheureux vient de mourir dans un sanatorium.

TRENTE ARRESTATIONS A MANTOUE. — Une trentaine d'ouvriers, accusés d'avoir lu « l'Unità » et de l'avoir distribué, ont été arrêtés.

UN COMMUNISTE DEPORTE. — Le communiste Panzera, de Bergame, a été déporté pour avoir, lors d'une perquisition, déclaré être fier d'appartenir au Parti Communiste.

SEPT OUVRIERES DEPORTEES

LEUR CRIME

« Parmi les centaines de déportés politiques qui languissent dans les îles pour s'être montrés fidèles à leur cause, on compte sept ouvrières communistes, qui ont accueilli froidement la lecture de leur condamnation et se sont absolument refusées à céder aux injonctions des policiers qui voulaient les obliger à renier leurs idées. »

(*« L'Unità », N° 5.*)

« HARO SUR LES TRAVAILLEURS! »

Tel est le cri, tel est le mot d'ordre fasciste.

Tout travailleur, si modeste, si obscur soit-il, qui se rend coupable de quelque acte d'opposition contre l'oppression fasciste, est immédiatement frappé d'une condamnation brutale.

Voici quelques faits :

A l'occasion de la reconstitution de la Bourse du Travail de Rome ont été distribués des tracts qui préconisaient la réorganisation syndicale. Un ouvrier communiste, surpris à Frascati alors qu'il collait un « papillon » sur un mur, a été arrêté, écroué et condamné à sept mois et 15 jours de prison.

A Biella, on a arrêté sept jeunes ouvriers sur qui l'on trouva des journaux communistes « illégaux », puisque seuls les journaux fascistes peuvent paraître « légalement ». Ces « criminels » jeunes gens seront jugés par le Tribunal spécial de Rome. Inutile de dire qu'ils seront « salés ». Ce sera la « justice fasciste ».

A Lugo, quatorze travailleurs ont été arrêtés pour avoir assisté aux funérailles d'un ouvrier communiste qui était profondément estimé par toute la population.

A Mantoue, à la suite de la distribution du journal « L'Unità », obligé de paraître « illégalement », douze paysans ont été arrêtés sur le simple soupçon d'avoir distribué ce journal.

Ils ont été emmenés au poste de police, et là, fascistes et policiers les ont soumis systématiquement aux pires tortures. Les brutes Arrivabene et Meschini se sont distinguées tout particulièrement par leur zèle bestial.

Après d'abondantes bastonnades, nos fascistes se sont mis à piquer ces malheureux paysans avec la pointe de leurs poignards, en rapprochant graduellement les blessures de la région du cœur. Ce traitement sauvage avait pour but d'obliger les accusés à « entrer dans la voie des aveux ».

Un paysan fut ainsi très grièvement blessé à coups de poignard. Les autres furent accablés et à demi assommés de coups de bâton sur la tête. Ils seront déférés au Tribunal spécial pour.... « complot contre l'Etat ».

LES REPUBLICAINS SONT DEPORTES DANS DES ILES INHOSPITALIERES

L' « Italia del Popolo » (Paris, n° 2), publie une liste de militants républicains déportés dans des îles inhospitalières et presque désertes. Ce journal ajoute que la liste est loin d'être complète.

Voici quelques noms : MM. Conti, avocat, ancien député; P. D. Pesce, avocat; O. Pagani; M. Razzini, directeur de la « Riscossa »; A. Guerrini; M. Augeloni, avocat; F. Adami; G. Bruno, docteur, directeur de « L'Alba Repubblicana »; M. Botturi, directeur de la revue « Vigilia »; L. Saussé; F. Bigi; V. Baldazzi; A. Zannoni; A. Scarlino; A. Morea, ancien député; M. Chirici.

Ont été également condamnés : MM. E. Reale, avocat, président de la Société d'Editions « La Voce Repubblicana »; R. Pacciardi, rédacteur de « l'Italia Libera »; Zambelli; Martorelli.

Il y a encore d'autres citoyens qui sont soumis par ordre de police à la surveillance spéciale, admonestés, *etc., etc...*

D'autres républicains ont été massacrés. Par exemple, à Ravenne, un vieillard de 70 ans a été tué dans son lit, et un ouvrier frappé à mort pendant qu'il parlait tranquillement et sans défiance.

A Rome, le professeur E. Ferrari, âgé de 70 ans, ancien grand-maître de la franc-maçonnerie, a vu saccager son bureau; à Trento, le septuagénaire Avancini, ancien député, a été l'objet d'une agression fasciste, et sérieusement blessé.

Mais la liste, hélas! ne s'arrête pas là. Tous les jours des opposants, appartenant à tous les partis ou sans parti, tombent sous le poignard fasciste.

POLOGNE

LA LOI DES SUSPECTS

SA PERFIDIE

Nous avons publié, dans le dernier numéro de notre « Bulletin », le texte de la « loi contre les communistes » déposée à la Diète polonaise par le parti national-populiste, et qui fut l'objet

d'une discussion édifiante à la commission de la Constitution. Voici quelques réflexions d'un leader socialiste très modéré, publiées dans le « Robotnik » :

« Le contenu de la loi est très simple : 1° dissoudre toutes les organisations communistes; 2° annuler toutes les listes électorales dressées en vue des élections à la Diète et aux institutions autonomes dont le nom (*!*) *indique une organisation communiste, ou dont la* dépendance (*!?*) *à l'égard du communisme sera « établie » (?); 3° les élus communistes aux institutions autonomes ou ceux dont la « dépendance » (?) à l'égard du communisme sera démontrée, perdent leurs mandats. »*

Regardons de près ce projet. Dissoudre les organisations communistes, c'est le premier point. Mais il n'existe aucune organisation communiste légale! Les organisations à demi communistes sont elles-mêmes interdites. Il y a plus : des organisations nullement communistes sont interdites sous prétexte de communisme.

« Le ministre Meysztowicz lui-même a déclaré à la commission, par la voix de son représentant, qu'il n'a pas besoin (*!*) *de la loi de M. Berezowski. car il est en possession, dès maintenant, de trop de moyens pour traquer et détruire le communisme.*

« Les derniers jugements rendus contre les communistes, dans le procès de Lomza et dans le procès du Comité central sont extrêmement sévères : ils prononcent des peines de six ans de « prison rigoureuse ». C'est plus dur qu'aux temps des tsars. »

Passons au deuxième point.

Quelle aveugle attaque contre le « nom » de communiste! Lors des dernières élections, le « nom » n'était pas « communiste », mais autre. On disait : « prolétariat de la campagne et de la ville ». M. Berezowski n'aura à sa disposition qu'un seul moyen : la commission électorale se rendra compte, avant les élections, si la liste (par exemple : ukranienne, Blanche-ruthène, des Socialistes Indépendants ou des Paysans Indépendants, etc.) n'est pas « dépendante » (?!) des communistes. On peut imaginer l'arbitraire *qui se fera jour! Une commission annulera une liste, l'autre une autre. Cela dépendra du caractère politique de la commission. »*

Hélas! Ces réflexions elles-mêmes, qui ne sont en somme que du simple bon sens, n'ont qu'une valeur purement théorique, car le parti socialiste polonais, qui se donne pour un parti d'opposition, soutient, dans la pratique, *le gouvernement fasciste de Pilsudski.*

Le journal réactionnaire « Kurjer Warszawski » écrit : « La commission de la Constitution s'est occupée du projet de loi contre les communistes. Au vote, toutes les propositions de la gauche et des minorités nationales furent rejetées. »

Mais quelques jours plus tard, le même journal donne ce communiqué troublant : « Le rapporteur du projet, le député Berezowski, a présenté à la commission un projet modifié dans le sens de son élargissement sur « toute activité contre l'Etat ». Comme les députés ne connaissaient pas encore le projet modifié, et comme on soulevait encore quelques objections de nature juridique, le projet fut renvoyé à une sous-commission composée des députés Berezowski (Parti National-Populaire); Lieberman (Parti Socialiste Polonais), et Kiernik (P. S. L.). »

Voici donc réalisée l'union sacrée contre les communistes et contre toute l'opposition. Le projet va être cuisiné de telle façon qu'il ne paraîtra pas être en contradiction trop flagrante avec l'esprit « démocratique » de la République de Pilsudski. Il viendra en séance plénière après les vacances.

Mais le maréchal ne s'en soucie pas énormément. Son Ministre de la Justice avait raison de dire qu'il n'en avait pas besoin. Le gouvernement fasciste actuel se contente de déclarer illégaux *des partis puissants qui sont contre lui, comme le parti « Hromada » et le Parti Paysan Indépendant. Cela lui suffit pour donner libre carrière à ses instincts tyranniques et pour se livrer à ses orgies de répression.*

LA NOUVELLE LOI ELECTORALE PRETEND ETRE « DEMOCRATIQUE »

M. Niedzialkowski écrit ceci sous le titre : « Histoires étranges », dans le journal « Robotnik », au sujet du projet de la nouvelle loi électorale présentée à la Diète par M. Glabinski, leader du Parti National Populaire :

« Un jour, M. St. Grabinski, président d'un parti en opposition intransigeante à l'égard du gouvernement, a décidé de faire la plus grande confiance à ce même gouvernement, et à lui remettre les pleins pouvoirs en ce qui concerne la loi réglant les élections à la Diète et au Sénat, sauf à donner, comme base, quelques indications qui peuvent se résumer ainsi : 1) diminution du nombre total des députés; 2) application d'un système électoral spécial aux voïevodies à population mixte dans les provinces orientales.

« Le nombre des députés? Sera-ce 444 ou 360? 360 ou 340? Allez au diable! Qu'est-ce que cela veut dire? Economies? Qui est-ce qui pourra ajouter foi à ces balivernes et croire qu'une diminution de quarante ou soixante mandats pourra jouer un rôle quelconque dans le budget total de l'Etat? Une amélioration du travail parlementaire? Nous savons tous que le point vital de la question se trouve ailleurs. Ce n'est pas la quantité qui importe, mais la qualité.

« Il faut avoir perdu toute logique et tout équilibre intellectuel pour proposer un mode de votation spéciale *pour les voïevodies orientales. Du point de vue de la* politique étrangère de l'Etat, *c'est comme si l'on se proposait sciemment de favoriser le plus excessif nationalisme antipolonais. Du point de vue de la* politique intérieure, *c'est une expérience bien imprudente que d'alimenter le brasier de luttes nationalistes. »*

Hélas! il ne s'agissait là que d'un accès de démocratisme momentané. Dans la suite, après des discussions pathétiques à la commission, l'accord entre tous les partis, à l'exception du bloc ouvrier-paysan et des minorités, semblait se rétablir peu à peu. Les travaux de la commission, arrêtés par les vacances, ont abouti à ceci : le nombre des députés ne sera pas diminué, mais des systèmes de vote spéciaux seront appliqués aux différentes régions du pays qui sont à population allogène. Il s'agit de ne pas laisser passer aux élections de 1928 les représentants du parti ouvrier et du parti paysan, aussi bien polonais qu'appartenant aux minorités nationalistes.

Nous reviendrons prochainement sur ce projet monstrueux qui constitue un pas de plus accompli dans le domaine de la Constitution, vers le fascisme intégral en Pologne.

LES ARRESTATIONS DES COMMUNISTES CONTINUENT

« Nos Prawdy » du 10 avril dit : « La police politique à Stanislawow a dépisté le parti communiste polonais et celui de l'Ukraine occidentale qui déployait une grande activité sur le territoire de Stanislawow. On a arrêté deux colporteurs du Comité du Rayon-Haller et Szklo, et, en outre, les membres de la cellule de l'école commerciale de Sokolyk et Paluga. »

« Robotnik » du 23 avril écrit : « A Stryj furent opérées de nombreuses perquisitions qui eurent pour résultat l'arrestation de plusieurs militants des Jeunesses Communistes. » Et le même journal annonçait, à titre de nouvelle de Bydgoszcz : « Il y a quelques jours, la police a arrêté le Comité Régional du Parti Communiste qui avait son siège à Bydgoszcz. On s'est emparé des quatre personnes qui composaient le presidium du Comité. Leurs noms sont tenus secrets. »

« Gloss Prawdy » du 27 avril note : « La police politique à Przemysl a dépisté l'organisation communiste qui faisait, depuis longtemps, une propagande active parmi les Juifs, les Ukraniens et les ouvriers de chemins de fer. L'activité du communiste Baltyk était tout spécialement suspecte à la police. On a constaté que Baltyk allait souvent dans les villages des environs pour organiser la jeunesse villageoise en « cellules » communistes. La police a opéré une série d'arrestations. »

ET L'ON CONDAMNE FEROCEMENT

Le 31 mars, le tribunal de Loniza a condamné S. Urwicz, âgé de 18 ans, à 5 ans de prison *pour adhésion aux Jeunesses Communistes. Les condamnations des mineurs à des peines monstreusement sévères continuent.*

Voici une nouvelle de Lodz dans le « Robotnik » du 20 avril: « Le tribunal à Lodz a délibéré sur l'affaire de deux membres des Jeunesses Communistes, Weiland et Jachimowicz, tous les deux âgés de 18 ans, qui furent arrêtés le 10 octobre 1926 au cours de la commémoration des héros tombés pendant la révolution de 1905. Pour avoir proféré des cris contre l'Etat, le tribunal les a condamnés à 3 ans de prison chacun. »

« Robotnik » du 14 avril écrit : « Le tribunal de Lodz a délibéré sur l'affaire de trois communistes : M. Rozenblinn, âgé de 23 ans, J. Dawidowicz, âgé de 22 ans, et L. Sieradzki, âgé de 20 ans, qui ont diffusé des brochures et des éditions de la fraction parlementaire. *Le tribunal a condamné le premier à 4 ans de prison, et les deux autres à 3 ans chacun. »*

« Robotnik » du 23 avril rapporte : « La Cour d'Appel a délibéré sur l'affaire de S. Goldhart arrêté à la gare de Bialystok avec les éditions du parti communiste de la Blanche-Ruthénie. Goldhart fut condamné à 6 ans de prison, mais la Cour d'Appel a réduit cette peine à 4 ans. »

ON PROTESTE A LONDRES, MAIS EN POLOGNE ON PERSISTE

Le journal « Kurjer Warszawski » donne la dépêche suivante venant de Londres : « Aux Communes, le député travailliste Wedgwood a interpellé Chamberlain sur la dissolution, par le

gouvernement polonais, du parti blanc-ruthène « Hromada », en demandant si la Société des Nations allait s'occuper de cette affaire. Le ministre a déclaré qu'il n'avait rien à dire. »

Le « Robotnik » du 13 avril écrit : « Durant la session économique du tribunal de Wilno, à la suite d'une demande de procureur, on prit la décision de suspendre le journal « Narodnyj Zwon », organe du « Hromada », jusqu'à ce qu'intervienne un jugement concernant cette affaire. »

Et les procès des paysans continuent. A Kobryn a commencé, le 4 avril, le procès de 36 paysans accusés de haute trahison. Ces accusés demeurent depuis un an en prison préventive.

LES OUVRIERS SONT MASSACRES

Le journal « Folkscajtung » écrit : « Dans l'atelier du tailleur Felhendler, à Szczebrzeszyn, une grève a éclaté à cause du renvoi de plusieurs ouvriers syndiqués. Le patron veut briser la grève par des moyens policiers, en dénonçant à la police tous les membres du syndicat comme communistes. Plusieurs « renards » recrutés et payés par Felhendler, ont attaqué le jeune ouvrier gréviste Erlich, et l'ont cruellement battu. Il fut amené au poste de police, et c'est là que commença la véritable « exécution ». Cette fois-ci, c'était la police qui battait. Le commissaire de police, aidé de plusieurs agents, a assommé Erlich. On le bâillonna et on lebattit durant plusieurs heures. A l'intervention et aux reproches de deux conseillers municipaux, le commissaire de police répondit qu'il a le droit d'agir ainsi. »

Le « Robotnik » du 22 avril donne un réci' émouvant du massacre des ouvriers à Zytyn : « En 1924, la raffinerie de sucre à Zytyn a fermé ses portes sans avoir payé les salaires des ouvriers. Le tribunal a condamné le propriétaire à leur verser 85 pour 100 desdits salaires en 1926, et jusqu'au mois d'avril 1927. Mais à cette date, non seulement les ouvriers n'avaient pas reçu un sou, mais, de plus, le propriétaire prétendait leur reprendre les petits lots de terre qu'ils détenaient depuis le temps où ils travaillaient à l'usine. Le 12 avril, il commença à travailler la terre, malgré la résistance et les protestations des ouvriers affamés. »

Voici le récit du massacre qui s'ensuivit : « Du côté du village Barmakow est apparue la police à cheval, arrivant au galop. Elle a attaqué immédiatement la foule. Elle frappait à tort et à travers. Non contents de la dispersion immédiate de cette foule, les policiers se sont lancés à la poursuite des fuyards, et les ouvriers qui voulaient s'abriter dans leurs maisons en furent tirés de force et battus. On a massacré 60 ouvriers. Jusqu'aujourd'hui, les blessés. qui sont au nombre de 60, n'ont reçu aucun secours médical. »

Les dernières nouvelles de Zytyn données par le « Robotnik » du 26 avril sont les suivantes : « Le Conseil de l'Union des Syndicats à Rowne communique que, malgré l'article publié par le « Robotnik » au sujet du massacre policier de Zytny, aucune instruction impartiale n'a été faite jusqu'à maintenant. L'enquête se poursuit par les soins du principal auteur du massacre, l'inspecteur Klimek. Les ouvriers blessés n'ont pas reçu de soins médicaux. Le propriétaire de la raffinerie déclare qu'il va leur reprendre leurs terres prochainement. L'effervescence parmi les ouvriers est au comble. Ils réclament une instruction impartiale. »

AVANT LE 1er MAI

LA POLICE SE FAIT LA MAIN

« Robotnik » du 26 avril dit : « A Lwow et dans une série d'autres villes de l'Ukraine Occidentale comme Przemysl, Drohobycz, etc..., la police a fait des nombreuses arrestations. Rien qu'à Lwow ont été arrêtées quelques dizaines de personnes. »

Dans le même journal. on lit cette nouvelle sur les dernières arrestations faites à Varsovie : « Dans la nuit de dimanche, il y avait un bal dans les locaux du Syndicat des Employés (Lielna 25). A minuit, les locaux furent cernés par la police. On vérifia l'identité de toutes les personnes présentes. Quarante-trois furent arrêtées. Après un passage à la police politique, elles furent relâchées. sauf un membre du Syndicat, qui resta emprisonné. Les locaux du Syndicat furent mis sous scellés. »

ETATS-UNIS

LA SITUATION ATROCE DE SACCO ET VANZETTI

L'OPINION MONDIALE SE REVOLTE

Le cas de Sacco et Vanzetti, les deux martyrs de la « justice » américaine, émeut de plus en plus vivement l'opinion publique dans le monde entier...

En effet, ces deux travailleurs italiens sont emprisonnés depuis déjà six ans. On sait qu'ils ont été arrêtés, jugés et condamnés à mourir sur la chaise électrique pour un prétendu assassinat sur la réalité duquel, confessent les journaux bourgeois, pèsent les doutes les plus graves et les plus troublants. C'est au point que la Ligue elle-même des Droits de l'Homme (France) a manifesté son inquiétude (voir son dernier Bulletin*).*

Mais le juge yankee Webster Thayer a plus « d'estomac ». Il a déclaré que sa conscience était parfaitement tranquille, qu'il ne redoutait pas le jugement de Dieu (auquel il croit aussi dur que Mac Donald croit à l'esprit malin), et qu'il était absolument sûr que Sacco et Vanzetti méritaient la grande secousse, c'est-à-dire la mort électrique (le procès de l'ère démocratique ayant supprimé la vieille guillotine et la pendaison plus vieille encore). Et la Haute-Cour de Justice du Massachussets a pris à son compte l'opinion hasardeuse et orgueilleuse du mauvais juge Webster Thayer : elle a refusé à Sacco et Vanzetti une révision de leur procès.

Ils seront donc électrocutés le 10 juillet prochain, si rien n'intervient d'ici là.

Mais, de plus en plus, l'opinion publique s'émeut. Elle entrevoit la vérité.

Cette vérité, c'est que jamais le procès Sacco et Vanzetti ne fut une affaire juridique, mais bien une affaire politique, disons mieux, une affaire sociale. Ces deux hommes, dont la vie n'est depuis six ans, qu'un horrible supplice moral, sont coupables d'avoir lutté, comme travailleurs, contre le monde capitaliste. Ce qu'on invoqua contre ces prétendus assassins, ce fut leur activité révolutionnaire. Pour obtenir leur condamnation, on dressa, contre eux, le spectre rouge. On les représenta comme les ennemis du gouvernement des Etats-Unis et de la paix sociale. On intéressa à leur perte jusqu'au sentiment du patriotisme.

C'est ainsi qu'on obtint leur condamnation.

Et cette condamnation, après maint avatar, pèse encore sur eux.

Seront-ils donc électrocutés? Le juge Webster Thayer dit : oui. La Haute-Cour du Massachussets dit aussi : oui. M. le Président Coolidge dit : « Je n'y puis rien. Ce n'est pas une question fédérale. C'est une question locale qui relève du Massachussets. »

Mais les travailleurs manuels et intellectuels interviennent et font entendre leur voix puissante.

Tous les partis non réactionnaires, l'immense majorité des journaux ou, pour mieux dire, tous les journaux qui se respectent, l'élite intellectuelle, sans distinction de foi politique ou religieuse, toutes ces forces dans tous les pays du monde, se sont dressées contre le crime que la justice officielle américaine se prépare à consommer. Toutes ces puissances élèvent leurs cris de protestation, sous ce mot d'ordre : « Liberté pour Sacco et Vanzetti! »

A New-York, une grande manifestation organisée pour protester contre la condamnation à mort de Sacco et Vanzetti s'est déroulée dans Union Square. On évalue à 10.000 le nombre des personnes qui y assistaient, encadrées par 700 policiers à pied et à cheval.

De nombreux discours ont été prononcésen anglais, français, allemand, italien, espagnol et yiddish, au cours desquels les orateurs ont qualifié de « criminelle » l'attitude des juges américains qui ont prononcé la sentence de mort contre les deux accusés.

La grève générale mondiale qui doit être déclenchée le 15 juin prochain aura pour but de protester « contre le manque de sentiments humanitaires de la Cour suprême de Massachussets à l'égard des condamnés à mort. »

En Argentine, une grève générale a été déclenchée contre le crime qu'on prépare dans la patrie des Washington et des Lincoln.

La France populaire s'est tout particulièrement émue de la dernière décision prise contre Sacco et Vanzetti. Tous les partis, toutes les organisations de gauche ont exprimé leur ardente protestation contre la menace de mort qui pèse sur ces deux victimes innocentes, et une large campagne de presse montre combien est vive l'indignation des héritiers de la Révolution bourgeoise de 1789. De Belgique, d'Allemagne, de Suisse, de tous les autres pays européens, de l'U. R. S. S., des réclamations énergiques s'élèvent et sont transmises aux ambassades des Etats-Unis, au gouverneur du Massachussets, au président Coolidge pour que soient remises en liberté les deux victimes de l'orthodoxie et du formalisme américains.

Une trentaine d'hommes de lettres au nombre desquels Henri Barbusse, Romain Rolland, Panaït Istrati, Georges Duhamel, etc., ont signé une adresse en faveur de Sacco et Vanzetti.

« Jamais, dit cette adresse, dans les annales judiciaires d'aucun pays, délai si terriblement long ne s'écoula entre le verdict et une conclusion. Voilà près de deux mille jours, de deux mille nuits, que ces malheureux (qui n'ont pas cessé une minute de protester de leur innocence) vivent dans l'imminence du supplice.

« Emus de cette situation anormale, de l'aggravation qu'ajoute un pareil laps de temps à

une peine prononcée dans l'incertitude et dont rien depuis n'est venu confirmer le bien-fondé, les soussignés appuient le vœu des condamnés qu'il soit statué définitivement sur leur sort : la mort, qui en fera des martyrs, ou la liberté, qui en refera des citoyens. »

Actuellement, la statue de Bartholdi « La Liberté éclairant le monde », apparaît aux nations indignées comme un monument d'ironie et de provocation atroce.

Vraiment, il est temps que la partie saine et réfléchie du peuple des Etats-Unis comprenne que l'électrocution de Sacco et Vanzetti est désormais impossible.

Ce serait le signal d'une révolution morale.

ALLEMAGNE

LA MARCHE SUR BERLIN DES MEMBRES DU « CASQUE D'ACIER »

Est-ce l'avènement du fascisme? L'organisation fasciste allemande, nommée « Le Casque d'Acier », prépare fièvreusement sa « marche sur Berlin ».

Tous les cavaliers membres du groupement ont été mobilisés: la plupart habitent la Poméranie et le Sleswig.

Les organes fascistes continuent à tenir le langage le plus violent, à l'instar de leurs confrères d'Italie.

La police a découvert des dépôts de munitions fort importants. On a notamment trouvé des caisses contenant 500.000 cartouches et 60.000 fusées. Circonstances très grave, le tout appartient à la Reichwehr. Il semble acquis dès à présent que ces munitions ont été accumulées par les fascistes.

FRANCE

ASCASO, DURUTTI ET JOVER LIVRES A LA POLICE ARGENTINE

LA VIEILLE HOSPITALITE FRANÇAISE

L'affaire Ascaso, Durutti et Jover a ému une partie de l'opinion publique française. Les journaux démocratiques, libéraux et ouvriers ont justement demandé au gouvernement français — eu égard aux vieilles lois de l'hospitalité française — de refuser la demande d'extradition d'Ascaso, de Durutti et de Jover formulée par la police argentine.

Nous croyons utile de rappeler les faits :

Le 25 juin dernier, Ascaso, Durutti et Jover étaient arrêtés pour une histoire de complot contre Alphonse XIII.

L'affaire fait long feu.

Le gouvernement espagnol, qui veut avoir les trois libertaires, invoque un nouveau prétexte. Il implique les trois hommes dans une mauvaise aventure de bandits.

Cette nouvelle accusation n'est pas très solide. Alors, on trouve autre chose. On fait réclamer les anarchistes par la police argentine qui déclare :

« Ces trois individus ont peut-être participé à l'attaque de la banque San-Martin, à Buenos-Aires! »

C'est toute l'accusation.

Bien sûr, depuis, on a monté l'affaire, *on a soigné la mise en scène. On a des témoignages, on les appelle « preuves ».*

Récemment, deux journaux argentins : la Prensa *et la* Républica, *ont expliqué, avec documents à l'appui, comment les policiers de Buenos-Aires obtiennent des « aveux » et des « témoignages spontanés ». C'est tout simplement charmant. Ça rappelle un peu les procédés de l'Inquisition.*

Les détectives argentins sont si peu sûrs de leur affaire qu'ils réclament l'extradition avec une grande prudence et une civilité exquise.

A la police française, ils demandent un petit service confraternel.

« Je vous offre réciprocité pour cas analogue », écrit le chef policier de la Plata.

Et M. Fernandez, chef de police de Buenos-Aires, déclare aux journalistes de son pays :

« Etant donné l'absence de preuves, il est probable que le gouvernement français refusera le permis d'extrader. Mais en raison des bons rapports qui l'unissent à celui de l'Argentine, il est probable qu'il finira par donner son consentement, car il peut être assuré que nous sommes tout disposés à accorder la réciprocité ».

Voici les faits et les « preuves » dans leur nudité.

Mais le gouvernement français a cru bon de livrer à la police argentine les trois anarchistes, Ascaso, Durutti et Jover. De plus, par surcroît de politesse, leur transfert à Buenos-Aires serait effectué par la Sûreté générale.

Les défenseurs des trois libertaires, Mes Henry Torrès, André Berthon, Fernand Corcos et Henri Guernut, viennent d'écrire au président du Conseil une lettre par laquelle, s'appuyant sur l'article 10 de la loi du 10 mars 1927, ils protestent énergiquement contre cette dernière mesure, et font observer que la loi ne fait pas au gouvernement une obligation de remettre leurs clients entre les mains de la police argentine.

CHINE

LA REPRESSION SANGLANTE DECLENCHEE PAR TCHANG-KAI-SHEK

TRAHISON, PERFIDIE, CRUAUTE

Le général sudiste Tchang-Kai-Shek a déclenché un vaste mouvement réactionnaire contre certains éléments de la révolution nationale chinoise.

Suivant les données officielles, durant les derniers raids contre les organisations ouvrières de Shanghaï, 120 ouvriers ont été tués et 180 blessés.

Plus de 3.000 révolutionnaires ont été arrêtés au cours des perquisitions opérées au siège des syndicats à Canton. Les unions ouvrières de cette ville ont été désarmées. Une sorte de loi martiale a été décrétée à Canton et à Shameen.

A Swaton, des perquisitions ont été effectuées, et 40 révolutionnaires ont été arrêtés.

A Tien-Tsin, seize étudiants appartenant au Parti Nationaliste ont été exécutés.

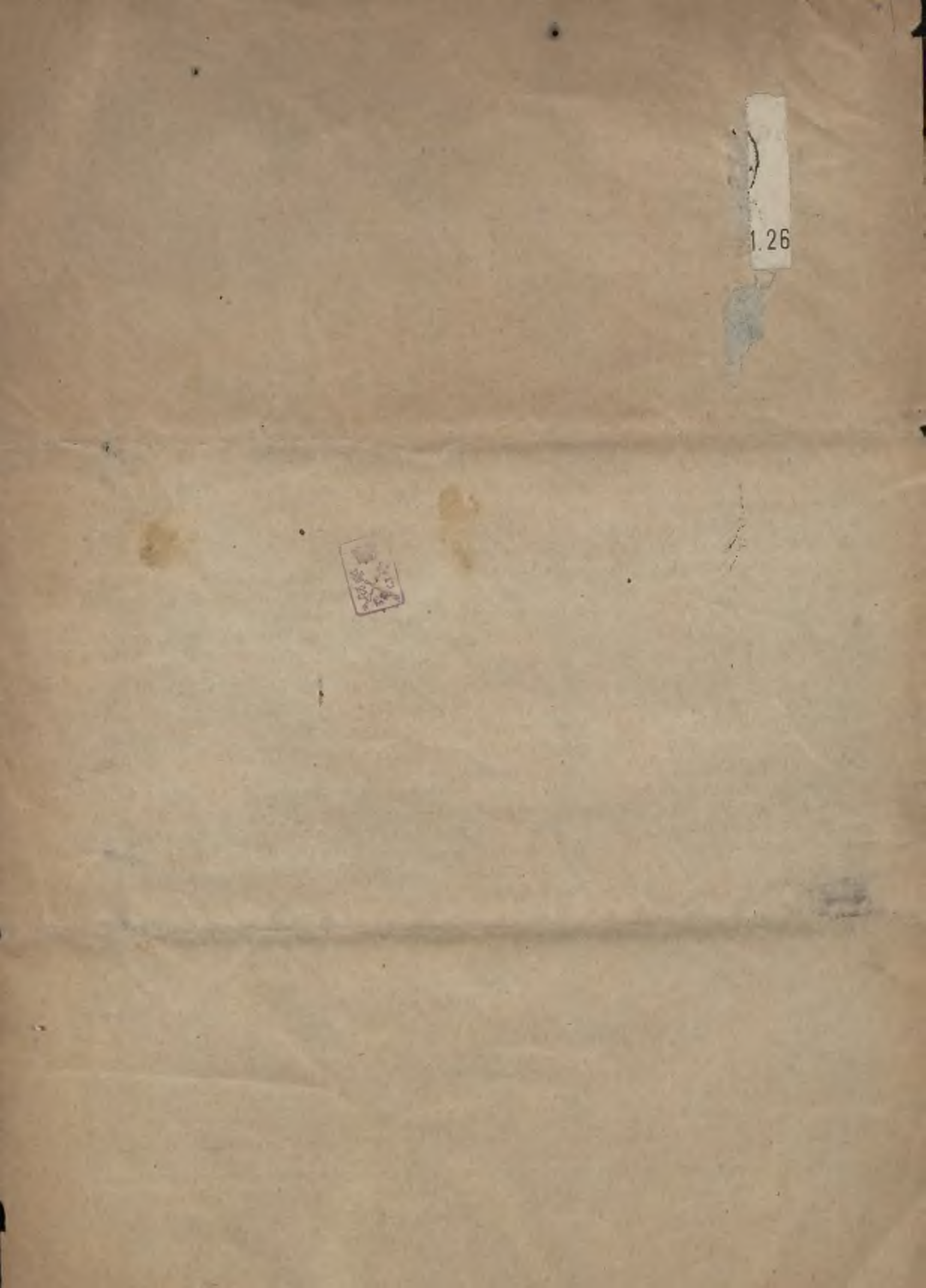
A Shanghaï, six prisonniers révolutionnaires, dont le chef du syndicat des gens de mer, viennent d'être exécutés, ce qui porte à plus de 100 le nombre des agitateurs mis à mort depuis la campagne entamée contre les révolutionnaires par le parti « modéré ».

A Canton, plusieurs établissements officiels, où sont réfugiés des révolutionnaires, ont été cernés par les forces policières.

Les généraux réactionnaires de Mandchourie recourent eux aussi à la politique de répression et de massacres, pour écraser le mouvement révolutionnaire national.

Six étudiants communistes, trois syndicalistes ouvriers, deux commissaires et le président d'une association révolutionnaire ont été exécutés dans une petite localité voisine de Kharbine. Les condamnés ont été conduits au lieu d'exécution porteurs d'écriteaux infamants, puis décapités en moins d'un quart d'heure, en présence des autorités militaires.

6-03? *Le gérant :* SIMON ANDRÉ. LA COOTYPOGRAPHIE 11, rue de Metz — COURBEVOIE


1.26